



## LE MOT DU MAIRE

Benfeldoises, Benfeldois,

Une question est sur toutes les lèvres : à quand le retour à une vie dite « normale » ?

Pour faciliter cette transition, dans le respect des règles sanitaires, soutenons la relance économique locale, en restant fidèles à nos entreprises et nos associations. Profitons pleinement de toutes les rencontres professionnelles ou amicales qui nous sont données de vivre, car plus que jamais nous prenons conscience que chacune d'elles complète et enrichit nos vies....

La vie associative a durement été affectée avec toutes les actions supprimées durant cette longue crise sanitaire. Dernièrement, plusieurs mesures ont été prises pour faciliter et accompagner leur reprise dans de bonnes conditions. Parmi les mesures figure une aide exceptionnelle qui double la part fixe des subventions;

s'ajoute à cela la gratuité des loyers durant la crise sanitaire jusqu'au 30 juin 2021. Il s'agit de mesures équitables permettant aux associations de confirmer leur importance dans notre société, leur dynamisme et leurs implications au niveau local tout en respectant l'engagement financier des autres missions communales.

Plusieurs commissions prennent des initiatives comme réaliser un guide et organiser la fête des associations et des sports témoignant de la richesse du tissu associatif local.

En approuvant le budget 2021 lors du conseil municipal du mois de mars, nous avons engagé une analyse financière prospective permettant d'apprécier les conditions de faisabilité du programme d'investissement sur l'ensemble du mandat.

Il en ressort qu'un programme d'investissement entre 12 et 13 millions reste compatible avec nos objectifs. A savoir : la maîtrise des dépenses de

fonctionnement et la stabilité fiscale. La souscription de nouveaux emprunts notamment pour notre futur complexe des fêtes (page 6) semble nécessaire mais nous maintiendrons en fin de mandat un endettement comparable à celui de 2020.

Enfin, nous veillerons aussi à la préservation de la capacité d'épargne afin qu'une prochaine équipe municipale puisse engager des projets structurants pour notre ville.

Je vous souhaite une bonne période estivale qui s'accompagnera progressivement d'allègements des contraintes liées à la crise sanitaire.

Bel été à tous et prenez bien soin de vous !

Le Maire Jacky Wolfarth



## COMMUNIQUES

## Calendrier des manifestations

**Juin** : les 18, 19, 20 **exposition** d'aquarelles « EHL ANTIQUE » dans le cadre des journées européennes de l'archéologie, organisée par les Amis du Musée et de la Maison du patrimoine, visible depuis les vitrines du Musée; **Fête de la musique** (date et modalités à définir)

**Juillet** : le 10 **apéritif-concert** place de la République, le 23 **collecte de sang** au cercle catholique de 17h à 20h;

**Août** : les 13, 14 et 15 **festivités du Stubbehansel**, concerts, animations, braderie (le 14) et marché aux puces (le 15); le 21 **marche pédestre et repas champêtre** (sanglier à la broche) organisés par ACPAHU - 06 77 31 20 64.

(sous réserve des directives gouvernementales liées à la crise sanitaire)

## Elections Régionales et Départementales : les dimanches 20 et 27 juin

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18 heures. Merci de vous munir de votre pièce d'identité (obligatoire) et de la carte d'électeur (non obligatoire mais nécessaire pour vous rechercher sur la liste d'émargement.)

Les nouveaux inscrits ainsi que les personnes qui ont déclaré un changement d'adresse intramuros à Benfeld et qui changent de bureau de vote recevront une nouvelle carte d'électeur mi-juin. Merci de vérifier votre lieu de vote.

**Pour information** : le bureau de vote N°2 de l'Ecole Primaire Rohan, trop étroit pour y tenir 2 bureaux de vote simultanément est transféré à l'école maternelle Rohan dont l'entrée se situe rue de Barr.

**Protocole sanitaire élections** : toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité des électeurs : sens

de circulation, gel mis à disposition à l'entrée et à la sortie des bureaux de vote, hygiaphones.



Le port du masque est toujours en vigueur. En outre, **il est demandé aux électeurs de ramener leur propre stylo** afin de signer dans la liste d'émargement après le vote.

## Procuration de vote

Exceptionnellement pour les élections de juin 2021, il est possible d'avoir 2 procurations établies en France.

Le mandant et le mandataire doivent être inscrits tous deux sur les listes

électorales de Benfeld mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote.

Depuis le 6 avril 2021, il est possible d'établir une procuration via le nouveau téléservice « Maprocuration », il faudra ensuite se rendre en personne à la gendarmerie avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne. La procuration directement établie auprès de la gendarmerie de Benfeld reste d'actualité.

**URGENT ! Appel à volontaires pour tenir les bureaux de vote** : tout électeur inscrit sur les listes électorales peut participer à la tenue d'un bureau de vote ouvert de 8h à 18h (créneaux de 2h30).

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie au 03 88 74 42 17. Elles peuvent bénéficier d'une attestation afin de se faire vacciner en priorité.

## Nouveau conciliateur de justice

Auxiliaire de justice nommé par le premier président de la cour d'appel, le conciliateur de justice est soumis au secret professionnel. La procédure rapide et totalement gratuite, permet avec l'aide d'un tiers, de trouver un accord susceptible de paraître juste à chacune des parties, plutôt que de faire trancher le litige par un juge : conflit avec un voisin à propos de nuisances sonores ou d'une taille de haies ; différend avec un professionnel au sujet d'une malfaçon ; non-respect des délais ; relation difficile entre professionnels (non-respect des accords); situation familiale qui s'envenime à la suite d'un héritage...

Par contre, il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant l'état des personnes, le droit de la famille (divorce, pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.) ou des litiges avec l'administration.

**La prochaine permanence du conciliateur : le 25 juin de 9h à 12h sur RDV en mairie au 03 88 74 42 17.**

## Médiation familiale 67

Séparation, conflit familial ... Avez-vous pensé à la médiation familiale ? Elle peut vous aider à aborder le conflit autrement, apaiser les tensions, rétablir un dialogue constructif, trouver ensemble des solutions adaptées à chacun, préparer l'avenir...

Entretien d'information gratuit sur RDV. Contacter Plateau Médiation familiale 67 au 03 88 21 13 99 ou [www.mediation-familiale.eu](http://www.mediation-familiale.eu) ou [contact67@mediation-familiale.eu](mailto:contact67@mediation-familiale.eu)

## CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 15 mars 2021 (1/2)

## Compte administratif 2020

Le Compte administratif constitue le bilan financier des dépenses et des recettes effectives.

## En section de fonctionnement :

4 467 764 € en recettes et 3 102 369 € en dépenses, soit un résultat de clôture de 1 365 395 €.

## En section d'investissement :

2 507 179 € en recettes et 2 485 208 € en dépenses soit un résultat de clôture de

- 978 110,59 €. Ce déficit est compensé par l'excédent de fonctionnement ci-dessus.

## Affectation du résultat 2020

Le résultat de fonctionnement de 1 365 395 € est affecté dans sa totalité à la section d'investissement 2021.

## Budget primitif 2021

Le budget primitif prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'année. Le

budget voté par le Conseil s'élève à 4 576 000 € pour la section de fonctionnement et à 4 565 000 € pour la section d'investissement.

Les détails figurent dans le procès-verbal de la séance du 15/03/21 du Conseil Municipal disponible sur le site internet de la ville <sup>(1)</sup>.



**Séance du 15 mars 2021 (suite 2/2)****Fiscalité directe locale 2021**

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département (13,17%) est transférée aux communes. Aussi, le nouveau taux de référence 2021 de taxe foncière sur propriétés bâties de la commune est fixée à 26,53 %.

Pour ce qui concerne la fiscalité directe locale, le Conseil Municipal a décidé de ne pas l'augmenter en 2021.

**Droits et tarifs communaux 2021**

Le Conseil Municipal reconduit les droits et tarifs communaux déjà en vigueur et a instauré les tarifs pour l'occupation du domaine public.<sup>(1)</sup>

**Pour rappel :** le code général de la propriété des personnes publiques - CG3P - pose dans son article L. 2125-1 le principe selon lequel « **Toute occupation ou utilisation privative du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance** ».

En vertu de ce principe de non-gratuité du domaine public, le Conseil Municipal a instauré par délibération en date du 15 mars 2021, un droit de place pour l'occupation de la voie publique (place de stationnement, benne, échafaudage...)<sup>(1)</sup>

**Personnel communal**

Le plan d'effectif pour 2021 est adopté avec les modifications nécessaires intégrant l'évolution de carrière des agents.

**Création d'une voirie piétonne rue de Sélestat / rue du Petit Rempart**

Dans le cadre des travaux de création de voirie piétonne reliant la rue de Sélestat à la rue du Petit Rempart, le Conseil Municipal a approuvé les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet :

- parcelles de 6, 12 et 101 m<sup>2</sup> propriétés de la SCI ALANE
- parcelle de 82 m<sup>2</sup> propriété de M. Alain KLEIN
- parcelle de 6 m<sup>2</sup> propriété de M. et Mme Roger DUMONT.

<sup>(1)</sup> <http://www.benfeld.fr/vie-municipale/comptes-rendus.htm> pour retrouver le détail des informations

**Séance du 3 mai 2021****Transfert de la compétence «autorité organisatrice de la mobilité locale»**

Le transfert de la compétence «autorité organisatrice de la mobilité locale» à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) a été approuvé par le Conseil municipal, l'enjeu étant d'apporter des solutions durables, alternatives au "tout voiture individuelle", au plus près des besoins de la population, notamment pour ceux qui ne bénéficient pas de véhicule ou du permis de conduire.

**Opposition au transfert de la compétence «Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)»**

Le Conseil Municipal s'est opposé au transfert automatique de la compétence Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme vers la CCCE.

**Grouperement de commandes – marché de transport routier de passagers**

Afin de faciliter la gestion du marché pour le "transport routier de passagers" (transport privé), le Conseil Municipal a accepté la constitution d'un groupement de commandes dont la CCCE sera le coordinateur-mandataire.

**Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil a décidé de lancer une procédure de modification de son PLU afin de faire évoluer différents points, notamment :

- réduire les contraintes de construction dans le cas de terrains situés à l'angle de deux voies
- revoir les normes de stationnement
- assouplir le règlement en cas d'extension d'une construction existante et d'implantation d'annexes dédiées au stationnement des véhicules.

Pour mener à bien ces changements, la municipalité sollicite l'expertise de l'Agence territoriale d'ingénierie publique du Bas-Rhin (ATIP).

À noter que le projet de modification du PLU sera mis à disposition du public à la mairie du 15 juin au 15 juillet 2021 inclus. Les documents seront également consultables sur le site de la Ville. Les personnes pourront faire part de leurs remarques et observations dans un registre, ou les

adresser par mail ou par voie postale à la mairie.

**Cession foncière de M. Daniel WALTER à la Commune, 30 faubourg du Rhin**

Le Conseil Municipal a approuvé la cession foncière d'une superficie de 41 m<sup>2</sup> afin de régulariser la limite cadastrale au regard du mur de clôture des ateliers municipaux.

**Cession foncière de la Commune à M. et Mme KLOESS, 21 rue du Moulin**

Le Conseil Municipal a approuvé la cession à M. et Mme KLOESS d'une parcelle de 29 m<sup>2</sup> afin de régulariser la situation cadastrale suite à la suppression d'un ancien fossé communal.

**Formation des élus locaux et fixation des crédits affectés**

Le Conseil Municipal a adopté le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus, soit 2 007,40 €.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne pourront être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante. D'autre part, la prise en charge de la formation des élus respectera les principes fixés par le Conseil.

**Subventions 2021**

Le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 15 mars dernier, les crédits affectés aux subventions à hauteur de 44 000 € ; il a décidé de maintenir les montants accordés.

Le Conseil précise que les subventions sont accordées aux associations dont les actions correspondent à un intérêt public dans la commune, répondant aux besoins de la population ou de son développement et dont l'activité n'a pas de caractère commercial. Les associations de parents d'élèves sont exclues du fait que la commune accorde des subventions aux écoles.

Les subventions d'investissement permettent à la commune d'aider au financement de biens d'équipement. Elles sont fixées à hauteur de 15 % de la dépense et limitées à 15 000 €.

Le Conseil se réserve le droit d'accorder des subventions d'un montant exceptionnel selon la nature du projet et de son intérêt public.

**Dispositif de soutien exceptionnel aux associations et aux exploitants de café/bar/restaurant**

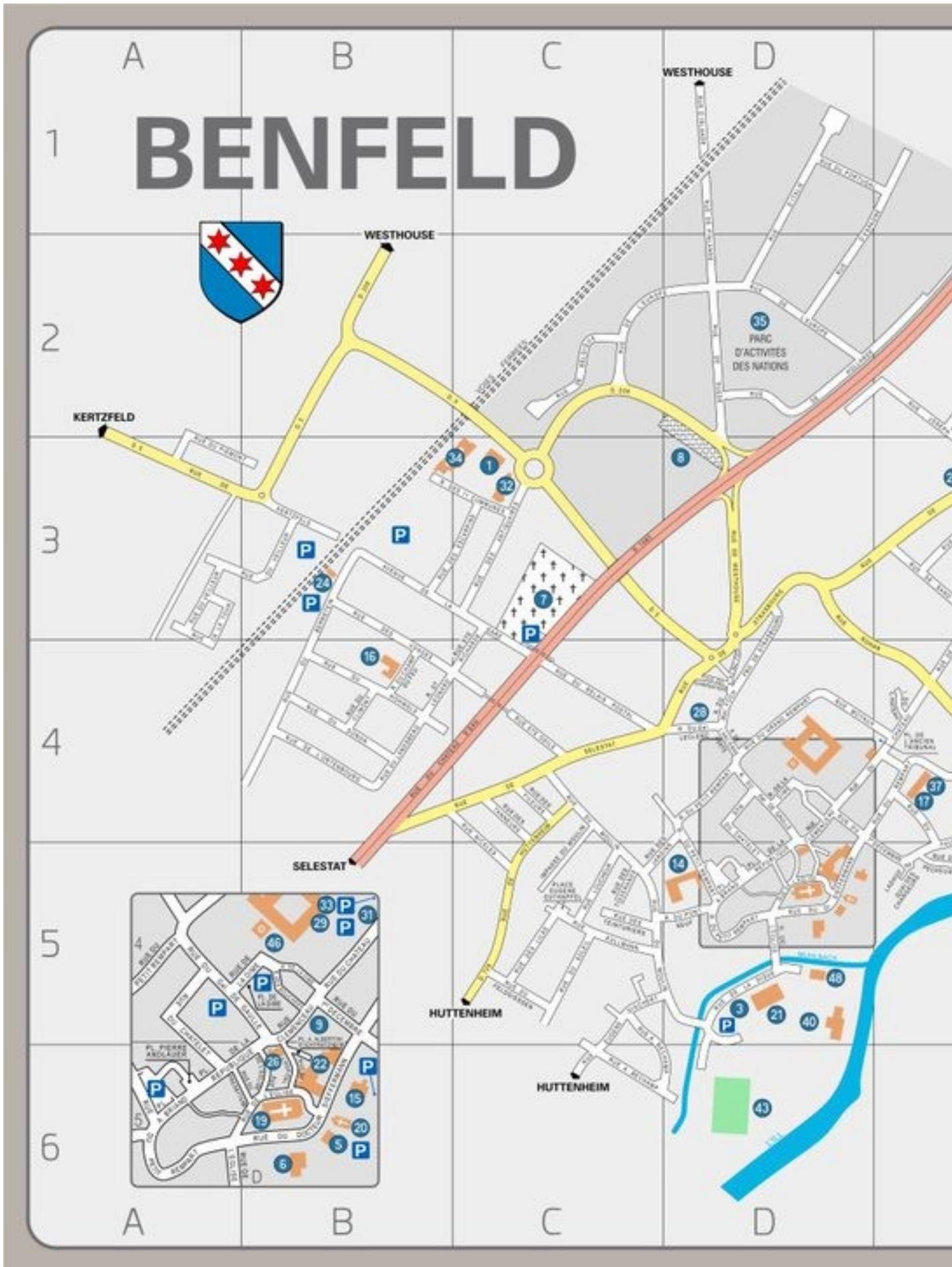
Afin de soutenir les associations benfeldoises face aux difficultés consécutives aux interdictions d'activités liées à la crise sanitaire, il a été décidé de :

- l'instauration d'une subvention forfaitaire exceptionnelle de 300 € par association. Un formulaire dédié est à compléter et déposer en mairie avant le 10 juillet 2021. L'association y précisera l'affectation requise de la subvention.
- la gratuité exceptionnelle pour l'utilisation des salles communales entre le 16 mars 2020 et jusqu'à la prochaine levée de restrictions des activités, donc au minimum jusqu'au 30 juin 2021.
- le report et échelonnement sur 3 échéances des sommes dues par les associations concernant les périodes antérieures à la crise sanitaire et jusqu'à juillet 2022 pour les occupations possibles après les restrictions sanitaires.

Il a également été acté l'organisation d'une Fête des Sports et des Associations le 11 septembre 2021 (sous réserve, selon le contexte sanitaire), et la réalisation d'un guide distribué aux Benfeldois, afin de promouvoir les activités des associations.

Pour ce qui concerne les exploitants de café/bar/restaurant, ils n'auront pas à s'acquiescer du droit d'occupation de l'espace public dans le cadre du déploiement de leur terrasse, selon faisabilité et sous réserve qu'ils en aient fait la demande préalable et aient obtenu l'autorisation de la commune.

CADRE DE VIE





## ENVIRONNEMENT / TRAVAUX / CIVISME

## Devenez des « sentinelles de la nature »

A l'occasion de vos balades autour de Benfeld, si vous constatez un dépôt sauvage de déchets, ne passez pas votre chemin comme si de rien n'était ! Nous sommes tous concernés et nous pouvons faire quelque chose. Si vous savez exactement le situer, prévenez les services de la mairie. Les dépôts sauvages relèvent de la compétence de la commune. Vous pouvez faire une photo et la transmettre, également géolocaliser l'endroit souillé en téléchargeant l'application :

<https://sentinellesdelanature.fr/>.

Grâce aux petits gestes de chacun, nous pouvons faire beaucoup pour protéger notre environnement.

## Incivilités

Les incivilités représentent un combat au quotidien. La municipalité a décidé d'agir par l'intermédiaire de la Police Municipale.

Nos agents peuvent constater par procès-verbaux – lorsqu'elles sont commises sur le territoire communal – diverses contraventions relatives aux déchets prévues et réprimées par le code pénal.

- Article R 632-1 du code pénal relatif à la **collecte des ordures ménagères**. Il s'agit d'une amende forfaitaire de 2° classe (35 euros) relevée par procès-verbal électronique.

- Article R 634-2 du code pénal relatif aux **souillures sauvages déposées** sans l'aide d'un véhicule. Il

s'agit d'une amende forfaitaire de 4° classe (135 euros) relevée par procès-verbal électronique.

- Article R 644-2 du code pénal concernant l'**embarras de la voie publique par des objets de toutes natures** et notamment des ordures et déchets qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage. Il s'agit d'une amende forfaitaire de 4° classe (135 euros) relevée par procès-verbal électronique.

- Article R 635-8 du code pénal relatif aux **ordures sauvages transportées à l'aide d'un véhicule et à l'abandon d'épave**. Il s'agit d'une amende forfaitaire de 5° classe qui nécessite la rédaction d'un procès-verbal en la forme développée. Il

## Vers un nouveau complexe des fêtes et de l'enfance à Benfeld....



Plan de faisabilité ne préjugant pas du projet architectural définitif - Vue côté parking

Depuis un an déjà, l'équipe des élus se retrouve régulièrement avec Mme Hilbert du CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) dans le but de finaliser un nouveau complexe des fêtes mais aussi un périscolaire qui répondra aux besoins des familles benfeldoises.

Le futur projet devra permettre d'organiser des manifestations variées incluant des spectacles de qualité, des repas festifs ou réceptions mais aussi des expositions, des conférences... Les manifestations devront pouvoir se réaliser avec des jauges de publics variés acceptant même le déroulement de deux événements simultanés. Enfin ce bâtiment polyvalent devra garantir une consommation énergé-

tique minimum.

Le projet devra donc répondre aux besoins de la ville et de la CCCE (Communauté des Communes du

Canton d'Ersstein) en charge du périscolaire tout en optimisant certaines surfaces communes aux différentes activités....

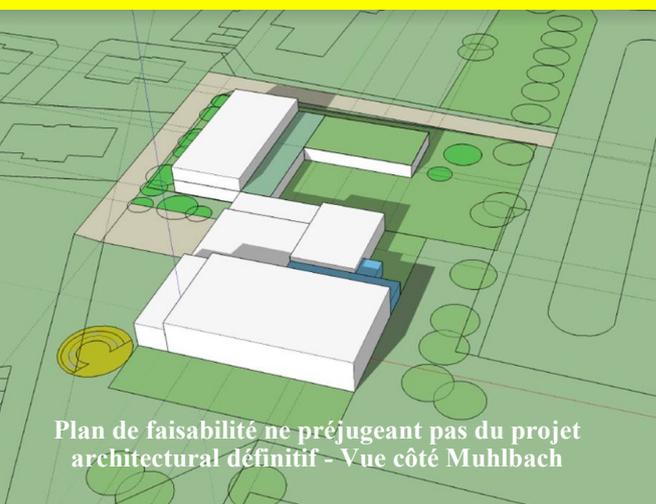
Dans un premier temps, nous avons envisagé de transformer la structure actuelle mais la double complexité nous a rapidement fait changer d'avis. Transformer la

salle de 1974 en bâtiment basse consommation semble difficilement réalisable. Par ailleurs, il est préférable pour le périscolaire d'envisager une construction de plain-pied qui bénéficie essentiellement d'un éclairage naturel.

Le cahier des charges du futur projet préconise

donc une grande salle des fêtes avec gradins mobiles. Un autre espace équivalent à l'avant de la salle des fêtes actuelle avec la possibilité d'un usage autonome pouvant être mutualisé avec les besoins du périscolaire voisin. Une cuisine traiteur, avec flux des plateaux, deux bars, une terrasse et tous les espaces techniques utiles pour la gestion du site. Le périscolaire de la CCCE aura des espaces internes : salles de repas et d'activités, services administratifs et des espaces externes permettant d'accueillir près de 250 enfants.

Après une concertation en visioconférence des responsables associatifs, le Conseil va prochainement approuver ce programme avant l'organisation du concours d'architecture durant le second semestre de cette année.



Plan de faisabilité ne préjugant pas du projet architectural définitif - Vue côté Muhlbach

## NOS JOIES / NOS PEINES

## DECES

16.02.2021	Benfeld	Christian PARISIS	né le 12/06/1949
17.02.2021	Benfeld	Andrée JEANNIN née ANTOINE	née le 06/02/1937
08.03.2021	Erstein	Florent DONATH	né le 14/01/1942
16.03.2021	Benfeld	Bernard DAMBACH	né le 07/02/1940
20.03.2021	Strasbourg	Scholastique FOLIO	née le 07/01/1943
25.03.2021	Colmar	Brigitte BOESIGER	née le 19/04/1966
03.04.2021	Benfeld	Anne KOEBERLE née SCHWARTZ	née le 26/03/1929
08.04.2021	Benfeld	Albert SCHMITT	né le 30/05/1938
17.04.2021	Sélestat	Pierre WINTENBERGER	né le 29/11/1940

## NAISSANCES

14.02.2021	Schiltigheim	Tom, fils de Benjamin CHUETTE et de Sarah ONEGA
21.02.2021	Schiltigheim	Chiara, fille de Sacha WEHRLI et de Pauline CALVANI
01.03.2021	Sélestat	Benjamin, fils de Alain VELTZ et de Nora CHOLET
01.03.2021	Strasbourg	Inaya, fille de William CATHERINE et de Dana AIOUT
04.03.2021	Schiltigheim	Shaïn, fils de Cihan DASMAZ et de Sabrina MAHMOUD
22.03.2021	Schiltigheim	Mathis, fils de Ludovic WALTER et de Loubna ES SOUABNI
31.03.2021	Strasbourg	Nélia, fille de Gaël QUARTERON et Nassima BOUDIBI
05.04.2021	Schiltigheim	Ayan, fils de Kemal MUSTAFA et de Naïla DURMISOVSKI
05.04.2021	Schiltigheim	Ayas, fils de Kemal MUSTAFA et de Naïla DURMISOVSKI
19.04.2021	Strasbourg	Gabin, fils de Nicolas GROSSHANS et de Laura WILHELM
29.04.2021	Strasbourg	Eliel, fils de N'Drin DJEREKE et de Akissi KOUASSI

## MARIAGES

10.04.2021 Benfeld Tristan THURNER et Malvina Eliane COLIN

## COMMUNIQUES

La Collectivité Européenne d'Alsace a mis en place une **ligne d'écoute et de soutien aux personnes âgées et aux aidants fragilisés par la crise sanitaire**.

La ligne d'écoute - le **03 88 76 60 50** - est un service gratuit, assuré par des professionnels les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 18h.

Qui peut appeler ? Un sénior vivant à domicile ou en EHPAD, un aidant d'une personne âgée ou en situation de handicap, un professionnel du secteur médico-social, un représentant de mairie ou toute autre personne souhaitant qu'une écoute puisse être apportée à un sénior ou à un aidant en difficulté.

## Déploiement de la fibre

La société Smartfib intervient en ce moment dans la ville, sur le terrain pour le compte d'Orange. Les 9 socles et armoires qui structurent le réseau ont déjà été posés dans les quartiers. Les interconnexions des armoires entre elles jusqu'au NRO, Noeud de Raccordement Optique, de la ville est en train d'être réalisé. A partir de ce réseau de transport du signal, la distribution chez les particuliers pourra commencer dès cet automne. A terme le réseau sera ouvert à tous les fournisseurs d'accès.

## Plan Climat et consultation citoyenne

Afin de coconstruire au mieux le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, la collectivité souhaite mobiliser toutes les forces vives du territoire et ouvre cette démarche à la concertation citoyenne.

Pour vous exprimer et construire ensemble le territoire de demain, vous pouvez faire part de vos idées, envies, besoins et attentes via le formulaire de participation citoyenne disponible sur le site internet de la Communauté de Communes jusqu'à la fin du mois d'octobre.

(<https://www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet>) D'autres dispositifs seront déployés à partir du mois de septembre : des micros-trottoirs, des stands sur les marchés ainsi qu'un mur d'expression mobile. Vous pourrez découvrir le calendrier précis sur la page Facebook de la Communauté de Communes ainsi que sur le site internet.

Pour plus d'informations : Vinciane Kuhn, chargée de mission climat air énergie – [plan-climat@cc-erstein.fr](mailto:plan-climat@cc-erstein.fr)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

## Benfeld, une ancienne cité portuaire ?

Certes un peu exagérée, l'expression traduit cependant une réalité de la vie économique benfeldoise qui s'étendit du Moyen-âge jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Pour nous en rendre compte et nous intéresser au lieu concerné, empruntons la rue du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au Quai des Chargeurs plus connu des Benfeldois sous le nom de Ladhof, dont la traduction littérale correspondrait à « cour de chargement ».

En vous avançant au-delà du parking, vous allez vous trouver dans un bel espace, large, calme et reposant au bord de l'III. C'est à cet endroit que se trouvait un petit port fluvial qui durant plusieurs siècles servit au chargement et au déchargement de marchandises qui transitaient sur l'III (vins, céréales et matériaux de construction). Ce transport fluvial sur Benfeld mis en place dès le XIII<sup>e</sup> siècle était à l'époque gage de bien meilleure sécurité que le transport terrestre. Le quai comportait un hangar fortifié mais aujourd'hui disparu, qui permettait aux bateliers d'entreposer leur matériel et les marchandises transportées.

Ce petit port, important dans la vie économique d'alors, a été exploité jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a été remplacé par le transport terrestre et surtout ferroviaire grâce notamment au développement du chemin de fer et à la place privilégiée de la gare de Benfeld sur l'axe Strasbourg – Mulhouse.

La configuration du Ladhof actuel et la courbure de l'III permettent d'imaginer cet embarcadère pour l'amarrage des bateaux. Ils repartaient ensuite vers le nord pour gagner le port de Strasbourg ou vers le sud pour rejoindre celui de Sélestat.

Le Ladhof est devenu aujourd'hui un endroit propice pour s'arrêter un instant et se laisser bercer par le cours paisible de l'III dans un bel écrin de verdure. Beau décor de carte postale, vous y découvrirez notamment une ancienne passerelle métallique traversant l'III, autre témoin du riche passé de notre cité que nous découvrirons à l'occasion d'une autre rencontre.

**Directeur de la publication** : Jacky Wolfarth, maire

**Réalisation** : service communication Ville de Benfeld

**Périodicité** : édition tous les trimestres. Limite de dépôt des articles : le 10 du mois qui précède les éditions, mars, juin, septembre et décembre.

**Coordination** : Bruno Lefebvre

**Textes** : Nathalie Garbaciak, Stéphanie Guimier, Jacky de Montigny, Jean-Michel Benech, Claude Weil, Bruno Lefebvre, Jean-Jacques Knopf et Jacky Wolfarth.

**Photos** : Bruno Lefebvre, Stéphanie Guimier, Jacky Wolfarth - J-J Knopf Tirage à 2800 exemplaires.

**La mairie et ses services administratifs sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9 h à 11 h30 et de 15 h à 18 h.**

3 rue du Château 67230 Benfeld  
Tél. : 03.88.74.42.17 Télécopie : 03.88.74.00.22  
[mairie@ville-de-benfeld.fr](http://www.benfeld.fr)  
<http://www.benfeld.fr>



## Loisirs à pied, à vélo

Profitez des beaux jours pour découvrir ou redécouvrir les sentiers de balades au départ de Benfeld.

Au départ du plan d'eau, 3 sentiers balisés par le Club Vosgien nous invitent à la balade en pleine nature.

- **Le circuit de la Lutter**, balisé par un anneau vert, nous propose sur 5 km de traverser la forêt qui longe la Lutter et rejoint le parcours de santé, les prairies naturelles du Ried et le site de la Chapelle St-Materne avec ses sources phréatiques.

- **Le circuit de l'III**, au balisage « anneau rouge », a une distance de 10 km. Au départ de Benfeld, après avoir rejoint la chapelle St-Materne, il longe le « fossé au chanvre » (Hanfgraben) jusqu'au barrage de l'III à Matzenheim, puis regagne Sand et son lavoir avant le retour sur Benfeld.

- **Le Chemin des Pèlerins** relie Benfeld à Neunkirch en suivant le balisage à croix rouge. Compter 15 km pour faire l'aller-retour. Après avoir emprunté l'ancienne voie romaine, passage à proximité de l'étang de pêche, puis du parcours de santé, pour rejoindre Rossfeld, franchir la Zembs, direction Witternheim, puis le lieu de pèlerinage de Neunkirch.



- **Le circuit du Hans'! Tour** démarre au pied de l'Hôtel de Ville et nous propose une visite découverte d'une heure à travers le patrimoine de notre ville. 20 points d'étapes ponctuent le parcours jusqu'à l'allée des platanes qui permet également de rejoindre le circuit découverte du patrimoine du Quarmannel à Huttenheim. Des plaques avec QR code permettent d'en apprendre plus sur les lieux visités.

- **Le parcours de santé « Vita »**, pour les sportifs, situé route de Rossfeld à Benfeld, propose sur 2,5 km, une balade en forêt ponctuée de 23 agrès.

- **Le Tour de l'Horloge** est une balade de 20 km à vélo pour toute la famille. Il permet, au départ de l'Hôtel de Ville, de rejoindre par Kertzfeld, la chapelle du Holzbad de Westhouse, le château d'Osthouse, avant de retourner sur Benfeld à travers champs via Matzenheim et Sand.

Retrouvez ces itinéraires et bien d'autres sur le site : [www.grandried.alsace](http://www.grandried.alsace)

## EXPOSITION PHOTOS

Dans le cadre de la réhabilitation de la **salle des fêtes**, la commune souhaite réaliser une exposition photos, documents ou tous supports rappelant les manifestations, soirées, rencontres, concerts, bals, animations culturelles, de loisirs, religieuses ou caritatives qui s'y sont tenus depuis sa création en 1974.

Toute personne en possession de clichés photos, documents d'archive, articles de journaux ou tous autres documents est invitée à prendre contact avec les services administratifs de la mairie au 03 88 74 42 17. Merci d'avance pour votre contribution.

## Festivités de cet été

Les différentes manifestations pourront se tenir en fonction de la situation sanitaire et des autorisations gouvernementales du moment, toujours dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Plusieurs manifestations sont d'ores et déjà inscrites au programme des festivités organisées dans les prochaines semaines par la commission culturelle et l'Office Municipal des Fêtes, avec le concours des associations et structures locales.

La commission culturelle prépare une **fête de la musique**. La date et les modalités restent à définir, elles seront communiquées par ailleurs par le biais de la lettre électronique.

**Abonnement à la lettre électronique :**  
[benfeld.info/abonnement](http://benfeld.info/abonnement)

Des **animations sous forme de concerts se tiendront régulièrement au plan d'eau** les vendredis ou samedis en soirée. Le programme reste à définir.



Le marché des producteurs du samedi matin sera animé par un **apéritif-concert** le 10 juillet et à la mi-septembre.

**Les festivités du 14 juillet** se dérouleront à l'endroit habituel, aux abords de la salle des fêtes. Concerts de groupes suivis du traditionnel feu d'artifice.

Les 13, 14 et 15 août se tiendront les **festivités du Stubbehansel, avec animations musicales, braderie et marché aux puces**.

## BAIGNADE

**La baignade municipale** au plan d'eau sera ouverte au public à partir du 12 juin, et sera surveillée par 2 maîtres-nageurs du lundi au vendredi de 13h à 19h ainsi que les samedis de 11h à 19h, dimanches et jours fériés de 10h à 19h. Les prix d'entrées sont les suivants : 0,80 € pour les enfants, étudiants, militaires et pour les groupes scolaires ; 1,60 € pour les adultes. Gratuit pour les enfants de - de 6 ans et les personnes de + de 60 ans. Des cartes d'abonnement valables pour toute la saison peuvent être achetées et retirées aux caisses du plan d'eau à partir du 15 juin au tarif de : 16 € pour les enfants, étudiants et militaires ; 26 € pour les adultes et 33 € pour les familles (parents et enfants vivant sous le même toit).

En attendant l'ouverture officielle de la baignade, la commune décline toute responsabilité en cas d'accident.